

Le lépisosté tacheté... une *espèce en péril* en Ontario

telle qu'elle est désignée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral



Lepisosteus oculatus Illustration de J. R. Tomelleri

Cette espèce a été désignée comme une espèce menacée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Elle est inscrite sur la liste des espèces en péril de la *Loi sur les espèces* en péril (LEP) du gouvernement fédéral et elle bénéficie de la protection en vertu de cette loi. De plus, elle bénéficie de la protection accordée par les dispositions de la *Loi sur les pêches* du gouvernement fédéral. En vertu de la LEP, un programme de rétablissement doit être élaboré pour cette espèce.

Description générale

Le lépisosté tacheté (*Lepisosteus oculatus*) est un membre de la famille des lépisostés (Lepisosteidae) qui présente les caractéristiques suivantes :

- Corps effilé, long et cylindrique, habituellement d'une longueur de 28 à 60 cm, mais pouvant atteindre plus d'un m
- Bouche en forme de bec avec dents pointues
- Museau plus large et plus court que celui du lépisosté osseux
- La partie dorsale du corps est brun olive et la partie ventrale est grise; les adultes sont généralement brun foncé avec des taches plus foncées
- Taches distinctives sur les surfaces dorsale et ventrale de la tête, du corps et des nageoires



Répartition

En Ontario, on trouve le lépisosté tacheté surtout dans trois endroits du lac Érié: la baie Long Point, la pointe Pelée et la baie Rondeau. Il existe des observations historiques attestées dans les rivières Thames et Sydenham et aussi une seule observation attestée dans la baie de Quinte du lac Ontario, qui peut représenter une introduction. Les populations à ces endroits sont très peu nombreuses.

Habitat et cycle biologique

Le lépisosté tacheté habite habituellement les bassins clairs et tranquilles et les eaux de retenue des ruisseaux, des rivières et des lacs où la végétation aquatique est abondante. Au printemps, les adultes se déplacent vers les eaux peu profondes et à végétation dense pour se reproduire. Le frai a lieu à la fin du printemps ou au début de l'été parmi la végétation enracinée et les herbiers d'algues. Les mâles atteignent la maturité sexuelle à deux ou trois ans et les femelles à trois ou quatre ans.

Régime alimentaire

Le lépisosté tacheté se nourrit de petits poissons tels que les ménés et la perchaude.

Menaces

Il est probable que le lépisosté tacheté n'ait jamais été courant en Ontario, car c'est la limite septentrionale de l'aire de répartition de l'espèce. La pollution et la destruction des baies peu profondes et remplies de végétation requises pour la reproduction constituent une menace pour cette espèce en Ontario. Comme cette espèce est si rare, aucune capture n'a été signalée par des pêcheurs à la ligne au Canada.

Espèces semblables

Le lepisosteus platostomus (que l'on ne trouve pas encore au Canada) et le lépisosté osseux (*Lepisosteus osseus*) diffèrent dans le nombre d'écailles, la largeur du museau, et les taches se limitent surtout aux nageoires et à la partie postérieure du corps. Le lépisosté de Floride (*Lepisosteus platyrhincus*), une espèce courante d'aquarium, ressemble aussi au lépisosté tacheté, mais son museau est plus court et la distance entre l'œil et l'opercule des branchies est moins que le 2/3 de la longueur du museau.

Sources du texte : Campbell 1994; Scott et Crossman 1998.



Pour un complément d'information, consultez le site Web du Registre de la LEP à www.SARAregistry. gc.ca et le site Web de Pêches et Océans Canada (MPO) indiqué ci-dessous.

This publication is also available in English.

MPO/2004-206

©Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2005 N° de cat. Fs22-4/8-2005F-PDF ISBN 0-662-70952-7

www.especesaquatiquesenperil.gc.ca

Le paragraphe 32 (1) de la Loi sur les espèces en péril (LEP) stipule ce qui suit : "Il est interdit de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre."